



## Demande de paiement préautorisé des services publics

La Ville de Fredericton retirera automatiquement de votre compte bancaire le montant nécessaire pour acquitter votre compte trimestriel d'eau et d'égout.

Vous continuerez de recevoir un exemplaire de votre compte trimestriel d'eau et d'égout.

J'autorise / nous autorisons la Ville de Fredericton à percevoir les paiements du compte d'eau et d'égout du compte bancaire indiqué à cette fin conformément aux conditions de paiement suivantes :

1. Le montant précis de la facture sera retiré de votre compte à la date d'échéance (31 jours suivant la date du sceau de la poste).
2. Le paiement est perçu en entier.

\*\*\*\*\*  
**Cette autorisation peut être annulée en tout temps moyennant avis écrit du demandeur.**

Nom figurant sur le compte : \_\_\_\_\_

Emplacement de la propriété : \_\_\_\_\_

Tél. résidence : \_\_\_\_\_

Tél. bureau : \_\_\_\_\_

N° de compte bancaire : \_\_\_\_\_

Nom de la banque : \_\_\_\_\_

Adresse de la succursale : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Province : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**SI VOUS CHANGEZ DE BANQUE, VEUILLEZ AVISER IMMÉDIATEMENT LA DIVISION DES COMPTES D'EAU AU 460-2007 (TÉL.) OU AU 460-2972 (FAX)**

Veillez remplir cette demande et l'envoyer avec votre spécimen de chèque à :

Hôtel de ville  
Facture d'eau  
B.P. 130  
Fredericton (N.-B.)  
E3B 4Y7

|                          |             |                                  |
|--------------------------|-------------|----------------------------------|
| Form No.:COR-FRM-112F    | Service:    | Accounting (Accounts Receivable) |
| Issue No.: 1.1           | Issue Date: | 04/01/28                         |
| Printed On: June 4, 2007 | ©           | May 25, 2001                     |